Pandémie de la COVID-19 - Retour en zone rouge et mesures spéciales d'urgence pour freiner la propagation dans certaines régions du Québec

31 mars 2021, 18 h 04

Publié par : Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux
En collaboration avec : Cabinet du premier ministre

Famille et soutien aux personnes Santé COVID-19
Partager
Partager sur Facebook Partager sur Twitter Partager par courriel

QUÉBEC, le 31 mars 2021 /CNW Telbec/ - Le premier ministre du Québec, François Legault, a annoncé que, compte tenu de la hausse importante de nouveaux cas dans certaines régions du Québec, des mesures exceptionnelles doivent être mises en place afin de freiner la propagation du virus, accélérée par les variants.

À partir de demain 1er avril à 20 h, les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et de l'Outaouais repasseront au palier d'alerte maximale (zone rouge).

De plus, comme la situation s'est dégradée particulièrement rapidement dans la Communauté métropolitaine de Québec (y compris Lévis) et dans la ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais, des **mesures spéciales d'urgence** s'appliqueront dans ces secteurs dès le 1er avril à 20 h, et ce, jusqu'au lundi 12 avril à 5 h. « À Québec, Lévis et à Gatineau, le nombre de cas est en train d'exploser. Ça veut dire que, dans quelques jours, il y a des gens qui commenceront à être hospitalisés en soins intensifs. Il faut agir rapidement », a expliqué le premier ministre.

Ces mesures sanitaires exceptionnelles, semblables à celles qui étaient en vigueur après la période des Fêtes, sont nécessaires afin de limiter au maximum les contacts non nécessaires entre les personnes. Parmi les mesures spéciales d'urgence qui devront être appliquées dans la Communauté métropolitaine de Québec (y compris Lévis) et dans la ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais, mentionnons notamment :

- le couvre-feu en vigueur de 20 h à 5 h;
- la fermeture des écoles primaires et secondaires (apprentissages en ligne);
- la fermeture des cinémas, des salles de spectacle et des musées;
- la fermeture des restaurants (sauf pour livraison et comptoirs pour emporter);

- la fermeture des commerces non essentiels;
- l'interdiction pour les commerces de vendre des produits non essentiels;
- la limite de 25 personnes dans les lieux de culte;
- les activités extérieures de sport ou de loisirs permises uniquement avec les personnes résidant à la même adresse ou par un groupe de 8 personnes avec distanciation.

Citations :

« L'alarme a sonné. Là, il faut vraiment qu'on arrête toutes les petites exceptions. Avec les variants, le nombre de cas peut exploser en quelques jours. Une explosion de cas, ça peut arriver partout au Québec. On pense que tout est tranquille, que tout va bien, mais en quelques jours ça explose. Il faut que tout le monde en prenne conscience. De notre côté, on suit la situation d'heure en heure avec les médecins de la santé publique. On se tient prêt à agir vite et fort si la situation s'aggrave ailleurs au Québec. Pensons à nos enfants qu'on veut voir à l'école. Pensons à nos infirmières qui sont au front depuis un an. Soyons solidaires. Je vous en prie, soyez très prudents. »

François Legault, premier ministre du Québec

« On a réussi à retarder l'arrivée au Québec de la troisième vague, mais les variants sont encore plus contagieux et se répandent rapidement dans plusieurs milieux, et en particulier dans les écoles. En quelques jours, la situation épidémiologique peut changer énormément, on le constate plus que jamais. Je suis persuadé qu'on peut contenir la propagation en attendant que la vaccination dans la population générale s'accélère, mais il faut que tout le monde y mette du sien et respecte les consignes à la lettre. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

Faits saillants :

Notons que les services de garde éducatifs à l'enfance et scolaires demeurent ouverts, mais qu'il est demandé aux parents qui le peuvent de garder les enfants à la maison. Le télétravail demeure obligatoire pour tous, à l'exception des employés dont la présence est essentielle à la poursuite des activités de l'entreprise, de l'organisme ou de l'administration publique.

Lien connexe :

Pour en savoir plus sur le coronavirus et les mesures mises en place : Québec.ca/coronavirus.

Consulter le contenu original

: http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/March2021/31/c6797.html